

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – société BARBARADE ENERGIES
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque – commune de Billom**

Une enquête publique est ouverte **du lundi 13 mars 2023 à 9h au mercredi 12 avril 2023 à 16h30** sur le projet présenté par la société BARBARADE ENERGIES relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Billom.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° 063 040 22 G0014 déposée le 15 juin 2022 en mairie de Billom par la société BARBARADE ENERGIES.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Billom s'implante en extension du parc photovoltaïque existant, sur une superficie d'environ 5,1 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 2,97 MWc, pour une production envisagée de 3,6 GWh/an.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Billom, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick Lacroix, Ingénieur conseil, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public :

- lundi 13 mars 2023, de 9h à 12h
- mercredi 22 mars 2023, de 13h30 à 16h30
- mardi 28 mars 2023, de 9h à 12h
- vendredi 7 avril 2023, de 13h30 à 16h30
- mercredi 12 avril 2023, de 13h30 à 16h30

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Billom,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Billom, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4488@registre-dematerialise.fr
- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4488>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
Mme COLLET (cheffe de projet) – société BARBARADE ENERGIES – 213, Cours Victor Hugo – 33130 BEGLES
CEDEX – tel : 06 04 52 90 05 – courriel : sabrina.collet@valorem-energie.com

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Billom, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.